

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 10.244**

L'An deux Mille Dix, le 22 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 15 octobre 2010

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 15 octobre 2010

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux,

**ETAIENT REPRESENTES** : M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD  
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

**ETAIT ABSENT-EXCUSE** : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 33

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Implantation d'un poste transformateur E.R.D.F. – Convention de mise à disposition d'un terrain rue des Saules

**RAPPORTEUR** : Madame PELTIER

**VOTE** : UNANIMITE

Actuellement, les riverains du secteur situé à l'extrémité de la rue des Saules et de la rue des Erables subissent une mauvaise qualité de leur desserte en énergie électrique.

Pour corriger cet état de fait, Electricité Réseau Distribution de France (E.R.D.F.) doit implanter dans ce secteur un poste transformateur.

Pour ce faire, la société Etudes Réseaux Electricité Distribution Transport (E.R.E.D.T.) de Saintes, bureau d'études missionné par E.R.D.F., a transmis à la Ville de Royan un projet de convention qui concerne l'implantation d'un poste transformateur sur une parcelle de terrain située rue des Saules, cadastrée BW 48, et appartenant à la collectivité. Plus précisément, cette convention porte sur la mise à disposition d'une surface de 8 m<sup>2</sup> au profit d'E.R.D.F. contre la somme forfaitaire de 576 €TTC.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet de convention proposé par Electricité Réseau Distribution de France,
- VU l'avis favorable de la commission des Travaux du 31 août 2010,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'autoriser la mise à disposition d'un terrain de 8 m<sup>2</sup> destiné à l'implantation d'un transformateur Electricité Réseau Distribution de France (E.R.D.F.) sur une partie de la parcelle cadastrée BW 48 située rue des Saules,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, à signer la convention de mise à disposition avec Electricité Réseau Distribution de France, ainsi que tout document relatif à ces travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 29 octobre 2010

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD